



PROCES VERBAL

REUNION PLENIERE CSE

Du 11.01.24 N°08

DATE PREPARATION OJ : 04/01/2024 CSE DU 11.01.2024 LIEU : 100 AV SENEQUIERS TOULON Début de séance 8h30 Fin de séance 12H30	<u>SONT PRESENTS :</u> PRESIDENT DU CSE : M. BLONDEAU ASSISTANTE DU PRESIDENT : Mme HOVETTE SOYER <u>INVITES :</u> ODALIA (AIST) : Mme BUFFIN Psychologue du travail <u>ELUS PRESENTS :</u> Les élus non cadre : Stéphane PEIGNIER SECRETAIRE DS FO Emilie LE ROUX SECRETAIRE ADJ FO Corinne SIARD TRSORIERE FO Julie FRAISSE FO Hervé VOULAND FO Johanna MAURY FO (remplace Belivacqua) Chantal SECONDI FO (Remplace Romain Leroux) Beatrice BILLION DS CFDT Elu cadre :	<u>ELUS ABSENTS :</u> Elus non cadres : Romain LE ROUX TRESORIER ADJ FO Lisa DEVOT BEVILAQUA FO Bérangère JOUAN Nadine VERNET FO Elus cadres : Pascal VANDEPOORTE Karine FERREY
---	--	--

Points employeur :

1. Point RPS Gonfaron/ODALIA

Mme Buffin : Le déroulé :

Avec le Dr Coursou nous avons eu une rencontre au siège lors de laquelle nous avons été informés qu'il y avait déjà eu une démarche engagée par la CSSCT.

Points abordés : Beaucoup de mouvements en termes de personnel et de changements.

5 entretiens collectifs fin novembre et mi-décembre.

Rencontre avec Mme Menges et Mme Finet.

Début février synthèse par Mme Buffin et le Dr Coursou.

Stéphane Peignier :

Quels éléments avez-vous eu des travaux du CSE et de la CSSCT ?
Par ailleurs des salariés auraient préféré être reçus individuellement.

Mme Buffin :

Nous avons distribué des post-it pour l'expression individuelle. Au-delà de dix salariés nous ne pouvons pas réaliser un tel volume. Nous procédons à un entretien individuel pour du soutien ciblé.

Concernant l'enquête RPS (CSSCT) nous avons eu la synthèse et le compte rendu.

Les salariés n'ont pas eu de retour de cette enquête. Il serait bien qu'il y ait une présentation orale plutôt qu'un seul document écrit.

Stéphane Peignier :

Puisque vous avez eu les travaux du CSE et de la CSSCT et que nous sommes depuis peu avec une nouvelle équipe d'élus, pouvez-vous nous donner des conseils, votre avis pour la nouvelle CSSCT mais aussi pour mieux se faire comprendre de l'employeur ?

Mme Buffin :

Sur les questionnaires nous ajoutons une partie expression libre pour que les salariés puissent s'exprimer et même faire des propositions.

Stéphane Peignier :

Le questionnaire INRS que nous avons utilisé contient une partie expression libre.

En plus nous avons réalisé deux graphiques pour une lecture rapide. Un pour les réponses au questionnaire et un pour les commentaires.

Mme Buffin :

On ne nous a pas transmis les graphiques.

Retour de la synthèse par Mme Buffin et le Dr Cursou :

Février 2024

- En COPIL
- Au CSE
- Aux salariés

2. Consultation RI de l'association (transmis le 21.11.23)

Les questions des élus ont permis d'avoir un éclairage dans plusieurs domaines :

- Nous précisons que le terme **Salarié** concerne les Cadres et les Non Cadre.
- Le respect des consignes de sécurité. Les élus soulèvent le fait qu'il faut s'assurer que les salariés connaissent les consignes.

Le guide du nouvel arrivant est dédié en partie à cela.

- Les risques de Pandémie : Depuis la COVID le RI doit préciser une vigilance. Si un protocole obligatoire est à mettre en œuvre le respect des préconisations devient strict.
- En cas d'accident du travail (idem trajet) : le salarié en informe l'employeur sous 24h et l'employeur a 48h pour le déclarer.
- Respect et entretien des outils et machines. Des activités comme les Espaces Verts rentrent plus tôt pour nettoyer leurs outils et machines. Important pour tenir les machines en bon état sur du long terme. Les élus demandent une souplesse pour prendre en compte ce fonctionnement.

Concernant la propreté des véhicules : Certaines situations sur l'hébergement ne permettent pas toujours aux utilisateurs de nettoyer le véhicule car ils doivent continuer à s'occuper des résidents. Beaucoup de véhicules ne semblent pas être nettoyés régulièrement.

La DG portera ce sujet en CODIR pour définir une organisation.

08

- Concernant le risque d'amende pour avoir fumé dans un établissement : l'employeur ne peut pas mettre d'amende à un salarié. L'employeur peut sanctionner.
Sur le PPEA site de la Farlède sera étudié la faisabilité d'installer un abri extérieur. L'employeur n'a pas trop le choix et les moyens pour faire mieux. Il est prévu d'avoir des équipements écologiques et aujourd'hui il reste encore à payer les frais de P. Arène.
Dans les hébergements les zones sont déjà définies.
- Réquisition d'un personnel repéré pompier volontaire en cas d'incendie : ce sujet sera précisé ultérieurement (qui réquisitionne et dans quelles conditions).
- Alcool : La direction peut autoriser la consommation de boisson alcoolisée (voir les 4 types de boisson). **Concernant les résidents il faut l'avis du médecin (Avis individuel)**. Ce qui est compliqué est d'accepter à l'un et pas à l'autre. La direction peut trancher pour interdire à tous. Dans les cuisines d'ESAT ou dans les pièces nettoyées par des ouvriers, le stockage de ce type de boisson doit être maîtrisé.
- Etat d'ébriété sur le lieu de travail : L'intention est dans un premier temps de protéger les personnes.
- Les repas : chaque établissement doit être équipé d'un lieu dédié et adapté.
- Médecin ou médecin du travail : S'est posé la question qu'un salarié puisse demander à avoir un autre médecin pour X raison. En cas de problème avec un praticien, ne pas hésiter à faire remonter l'information.
- Le thème de la maltraitance reste compliqué. Qu'est-ce qui relève d'un acte de maltraitance d'un usager par un professionnel et ce qui relève d'une maltraitance institutionnelle.
Parfois un salarié peut se retrouver seul pour accompagner plus de dix usagers à contrario il arrive encore que les équipes soient complètes et qu'il y ait en plus un intérimaire.
Bien évidemment la maltraitance institutionnelle ne relève pas du RI.
- Les vêtements de travail et EPI : L'avis du professionnel est important ce qui est évident encore plus pour les EPI. Mais cela ne peut pas être stipulé dans le RI.
- Départ avant l'heure : il est important de faire au moins un mail (un SMS) pour informer et être couvert en cas de problème.
- Le matériel de l'entreprise les véhicule de service et véhicules de fonction : Il n'est plus permis d'emprunter le matériel. L'association est devenue trop grande. Il n'est plus possible d'avoir un contrôle.
Les véhicules de fonction peuvent être utilisés à des fins personnelles et limités en KM.
Les véhicules de services sont affectés à des cadres qui ont des astreintes.
Parfois il manque de véhicules pour accompagner un usager à un rdv.

Validation à l'unanimité des présents.

3. Consultation PDC 2024 (transmis le 21.11.2023)

Validation à l'unanimité des présents.

4. Consultation recueil des alertes (transmis le 21.11.2023, v2 transmise le 11.12.2023)

Stéphane Peignier : Après conseil de l'inspection du travail il est important que le CSE soit mis dans la boucle et que cela soit précisé dans la procédure. L'employeur peut préserver l'anonymat des lanceurs d'alertes.

Mme Hovette Soyer : OK.

Nous modifions ainsi :

- Si l'alerte est avérée le CSE sera informé.

Concernant les personnes désignées pour recevoir et traiter les alertes nous avons ajouté :

- Les personnes désignées sont habilitées à...
- Chaque membre de la direction est également habilité à recevoir les signalements internes et à les faire remonter

Validation à l'unanimité des présents.

Points élus :

5. Validation du PV du 07/12/2023

Validation à l'unanimité.

6. Intrusion dans le local CSE Roitelet.

Au vu des responsabilités des membres du bureau du CSE, pouvons-nous être informés lorsque les clés détenues par le Pôle gestionnaire ont été perdues (il y a plusieurs mois) ?

Stéphane Peignier :

Nous venons d'apprendre qu'il y a plusieurs mois, peut-être plus d'un an, un trousseau contenant les clés du CSE a disparu au FAM JM Carvi. Entre temps il y a eu une nouvelle intrusion dans le local CSE et l'armoire ouverte avec la serrure forcée. Nous sommes entrain de refaire l'inventaire du matériel mais pour les archives qui sont nombreuses nous verrons au fil du temps ce qui pourrait manquer.

M. Blondeau :

Concernant votre installation au rdc du Siège on va faire en sorte que vous ayez la WIFI. Vous êtes d'accord pour ce qui est prévu ?

Les élus : Oui

7. Au vu de la pression subie par plusieurs salariés/élus nous proposons la mise en œuvre dans un premier temps d'une analyse RPS.

M. Blondeau : Pour nous il est important de savoir de qui on parle.

Stéphane Peignier : Il y a des situations de salariés/élus mais aussi de salariés.

Des échanges confidentiels ont eu lieu entre la DG et les élus

Chantal Secondi : N'est-il pas possible de revenir à des échanges, de la communication avant de voir tomber une pluie de sanctions ou lettres d'observation ?

On a un personnel bienveillant, tout le temps au travail et la moindre faille est sanctionnée. Cela démotive.

Stéphane Peignier : J'ai participé à la commission qui a permis de mettre en place des actions d'expression et de soutien des salariés. J'ai pu entendre de professionnels qu'ils sont partie prenante pour améliorer le quotidien en faisant eux même des efforts. Mais il y a toujours une pression de la hiérarchie.

M. Blondeau : Nous nous traitons de fait les licenciements mais nous n'avons pas toujours de retour concernant les sanctions (avertissement).

Mme Hovette Soyer : Nous vous comprenons mais nous ne pouvons pas non plus ignorer le retour des Directions.

Pour la disparition d'argent c'est grave et nous devons faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

Ce sujet sera repris ultérieurement.

8. Très récemment des départs consécutifs de cadres de santé, de plusieurs Psychologues, plusieurs coordinateurs et autres fonctions non cadre sur plusieurs Pôle sont récurrents et inquiétants. Ce phénomène perdure depuis plusieurs années les risques psychosociaux n'en sont que décuplés. Sachant que les évaluations RPS ne sont pas des actions correctives, comment comptez-vous faire pour améliorer le type de management et l'organisation globale ?

M. Blondeau : Concernant les départs : Les psychologues étaient en CDD concerne 3 personnes, les cadres de santé une fonction récente (un an) concerne 3 ou 4 personnes et les deux coordinatrices. Nous voudrions comprendre mais en même temps cela arrive dans d'autres associations.

Pour les cadres de santé nous ne sommes pas bons et nous en avons conscience. Cette compétence sur la question du soin n'existait pas.

Le statut de l'équipe mobile explique la situation précaire des psychologues.

Les coordinateurs ont été les 1ers postes créés. Les autres associations ont en fait de même ce qui apporte d'autres opportunités.

Julie Fraisse : Nous on parle de RPS. On a l'impression de sortir du gouffre et à chaque fois on retombe dedans. C'est du perpétuel et on a l'impression de ne jamais à y arriver.

Au niveau éducatif on n'a plus personne. On attend une stabilité. Aujourd'hui cela nous impacte nous et les résidents. C'est très compliqué.

Hervé Voulard : On perd des compétences et des connaissances du public accueilli.

M. Blondeau : Concernant les intérimaires cela se durci. Nous comprenons que pour ceux qui restent cela devient pénible.

9. Des courriers ou colis sont ouverts par d'autres personnes que les destinataires et ce sur plusieurs pôles. Pouvez-vous faire un rappel de la réglementation ?

M. Blondeau : Sur un courrier il doit clairement écrit : Personnel ou Confidentiel. Pour le CSE c'est différent, il n'y a pas besoin de précision.

10. ASC : Nous demandons une augmentation de la subvention des œuvres sociales versées par l'employeur. Soit 1,70% au lieu de 1,50%. Effectivement le montant reversé à chaque salarié (bons d'achats divers) a été impacté par un grand nombre de départ de professionnels ayant beaucoup d'ancienneté.

Emilie Leroux : la masse salariale a baissé de fait.

M. Blondeau : Votre demande fait environ une enveloppe de 22.000€ qui ne seraient que des chèques culture ou ANCV.

Si on veut augmenter le pouvoir d'achat vaut mieux baisser le taux de 1,50% à un 1,25% et avec le CSE on assure de reverser la somme en prime.

Stéphane Peignier : En prime cela peut être soumis à charge alors que par le CSE la somme reversée est entière.

M. Blondeau : De toutes manières ce n'est pas possible à ce jour.

11. Point plan Vigipirate par Pôle.

Stéphane Peignier : Sur plusieurs sites le portail ne se ferme pas.

Emilie Leroux : Il y a-t-il des problèmes d'assurance ?

M. Blondeau : Non mais nous allons voir tout ça.

12. Point PPEA ; PAIR ; SIEGE :

Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancée des projets travaux ?

Les salariés ont-ils tous été conviés à des temps d'expression sur ces projets et donc l'évolution de leurs conditions de travail ?

M. Blondeau :

Sur Gafodio il reste une visite de conformité.

Sur la Farlède : Nous sommes accompagnés actuellement par une Ergonome pour la buanderie. Le calendrier devrait être respecté. En 2025 on pourra réceptionner un bâtiment.

Sur le Foyer Espérance : nous rencontrons Var Habitat puis penser la question du rachat.

Stéphane Peignier : La CSSCT pourra-t-elle être destinataire du rapport de réunion de sécurité pour la Farlède ? Ce qui n'avait pas été fait pour Gafodio.

Par ailleurs les salariés du Siège vont être déplacés sur la Farlède. Pouvez-vous les intégrer à la démarche d'évaluation des RPS comme les salariés du PPEA ?

M. Blondeau : Pour la CSSCT pas de soucis. Concernant les salariés du siège nous avons régulièrement des échanges avec eux. Il n'est pas prévu de les intégrer à l'évaluation des RPS. Je vous invite à les rencontrer.

13. Les nouvelles lois concernant les ESAT vont probablement impacter les conditions de travail des professionnels. Pouvez-vous organiser deux réunions générales par an pour informer et permettre l'expression de tous ?

M. Blondeau : Une réunion par an pourquoi pas. Concernant la nouvelle loi, elle dit on va octroyer les mêmes droits aux ouvriers qu'aux salariés sauf le salaire ce qui est contradictoire. Des études nationales annoncent que tous les ESAT seraient déficitaires.

Stéphane Peignier : En plus de la loi des ESAT qui risque d'impacter tous les établissements, il y a aussi l'évolution des IME IMPRO dont on oblige l'inclusion pour leurs usagers.

M. Blondeau : Aujourd'hui nous préférons prendre notre temps malgré une obligation de mise en place au 1^{er} janvier pour les ESAT. On ne veut pas mettre les travailleurs d'ESAT en difficulté.

14. Assurance CSE obligatoire et partenaires : Pouvez-vous nous fournir l'adresse exacte du local Toulon ainsi qu'une copie du document des élections professionnelles dernières ?
Bâtiment Antinea Av. Sénéquier Toulon.

15. Questions RP et réponses Direction de Pôle

16. Rappel : les RP envoient au Bureau du CSE les questions et les réponses des Directions. Puis les secrétaires du CSE délèguent aux RP la transmission des questions réponses et/ou échanges aux salariés. Ce généralement en même temps que les PV CSE (1/mois).

17. Questions diverses

- Les heures de délégation d'un élu qui ne remplit pas son tableau : Nous voulons juste que le CSE soit informé avant toute décision de ce que deviendront ses heures de délégations.

DATE ET SIGNATURE

PRESIDENT DU CSE

05.02.24



SECRETARE DU CSE

05.02.24

